

## Règlement opération technique – Opération « 2 villages, 2 achats = 1 cadeau »

Période : du jeudi 20 juin au dimanche 30 juin 2025

### 1. Objectif

Inciter les client·es à réaliser au moins deux achats dans deux villages différents parmi les commerces adhérents à l'association, en échange d'un cadeau garanti et d'une participation à un tirage au sort.

### 2. Conditions de participation

- Le client doit effectuer au moins deux achats dans deux villages différents parmi les commerces partenaires.
- Il doit utiliser sa carte de fidélité SmartFidelis à chaque passage.
- Chaque achat enregistré donne droit à 1 ticket pour le tirage au sort.
- Les tickets ne sont comptabilisés que pour les clients remplissant le critère des deux villages distincts.

### 3. Commerces partenaires

- Île Émoi
- Viti Oléron
- Le Baudet Culotté
- Wooxie
- La Thébaïde
- Les Paniers d'Oléron
- Or'Léron

### 4. Dotations

Cadeaux garantis :

- - Pour tous les clients éligibles : un bonus de points fidélité ou un cadeau physique dans les commerces participants.

Tirage au sort :

- 1 grand lot : bon d'achat ou équivalent d'une valeur de 50 €
- 10 lots secondaires : bons ou cadeaux d'une valeur de 10 €
- des entrées aux musées
- Tirage basé sur le nombre total de tickets par client (1 ticket = 1 achat = 1 chance)

### 5. Données à fournir en fin d'opération

À l'issue de l'opération (à partir du 1er juillet), SmartFidelis fournira à l'association un fichier Excel, comprenant uniquement les clients ayant rempli les conditions minimales (2 achats dans 2 villages différents sur la période concernée).

Le fichier devra inclure les colonnes suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Montant des achats par commerce

**Ce fichier permettra à l'association :**

- de réaliser le tirage au sort,
- de communiquer avec les participants,
- et d'analyser la répartition des achats pour évaluer les retombées.